

TARIF DES ANNONCES

libre insertion par ligne ..... 10 Cts
Pour chaque insertion subséquente 5 "

ABONNEMENT

UN AN ..... 91.00
SIX MOIS ..... 50.00

PAYABLE D'AVANCE.

M. ST-JEAN, Editeur-Imprimeur.

La Gazette de Doliette

Politique, Commerciale, Agricole et d'Annonces.

Journal Hebdomadaire

ATELIER TYPOGRAPHIQUE

On exécute dans les derniers goûts et à bon marché, toutes sortes d'impressions

Une visite est respectueusement sollicitée

RENAUD & GUILBAULT, Propriétaires

Feuilleton.

No. 1.

LE

ROYAL PROSCRIT

PAR PAUL FÉVAL.

PREMIÈRE PARTIE

LA CHASSE AU ROI.

(Suite.)

Pauvre Nicaise ! murmura Mariote qui se remit à sa couture d'un air de commisération profonde

quelques heures il sera notre maître tout à fait. Je vais en haut passer ma robe. Elle monta, leste et joyeuse, l'échelle qui conduisait à l'étage supérieur.

il dit franchement : — Je n'aimerais point ce métier-là, l'homme. Le braconnier se mit à rire. Nicaise tendit l'oreille pour écouter des pas qui sonnaient dans le chemin.

vous voulez vous en retourner avec vos deux oreilles. — Les partisans du roi Jacques, gronda le juif, ne savent-ils moins bailler d'autres étrennes à leurs valets ?

l'apanage de sa famille : au contraire, ses partisans lui reprochaient d'avoir gardé en lui de l'enfant, et cette condition se traduisait énergiquement dans son apparence extérieure.

— Que Dieu vous bénisse, mes bons maîtres ! Je n'ai pas le désir de me mêler à votre entretien. — Et pour le rendez-vous que je sollicitais, reprit en ce moment le braconnier qui serrait sa ceinture en homme qui va reprendre sa route, qu'a répondu le roi.

[ A Continuer. ]

FRAUDE ELECTORALE PAR LES NATIONAUX DU COMTE DE JOLIETTE.

Les nationaux, ces impeccables dont la conduite, à les entendre dire, défie toujours tout reproche, viennent de se faire décerner en pleine cour de Justice, un diplôme de corrupteurs émérites, par la triste équipée d'un de leurs amis, un nommé Joseph Lapiere, Voici les faits :

Cet individu qui ne possède pas un seul pouce de terrain dans la paroisse de St-Paul où il réside, trouva à l'instigation des meneurs nationaux, le moyen de se faire passer pour électeur à deux ou trois élections différentes, et ne manqua pas de voter pour le candidat de son choix.

Quelqu'un qui connaissait bien notre homme vint un jour en difficulté avec lui et lui reprocha notamment sa conduite indigne dans les élections.

De là un procès en diffamation de caractère au montant de \$75.00 intenté par celui-ci.

L'instruction de ce procès qui vient d'avoir lieu au palais de Justice de ce district, a établi d'une manière accablante que le demandeur avait pleinement mérité l'accusation portée par son prétendu détracteur contre lui.

En conséquence le président du tribunal, l'honorable juge Gill, ne lui accorda que \$2.50 de dommages en condamnant le défendeur à payer pour tous frais, une égale somme de \$2.50.

Il accentua ce jugement d'une verte semonce à l'adresse du dit Joseph Lapiere qui, s'il a du coeur, en gardera un éternel souvenir.

Encore un terrible accroc à la pureté de nos braves nationaux.

UN DEMENTI FORMEL

Le Comte de Joliette et la réciprocité illimitée

Nous avons toujours nié aux libéraux le droit de crier comme ils n'ont cessé de le faire jusqu'ici sur tous les toits, que leur victoire ici et dans Haldimand, impliquait, de la part de l'électorat, une sanction du principal et plus malheureux article de leur programme, une approbation du projet qu'ils ourrissent d'ouvrir toutes grandes les portes de nos marchés à la concurrence américaine.

Les événements nous ont amplement donné raison sous le rapport par les protestations énergiques que soulèvent de toutes parts les criaileries et les chants de triomphe des libéraux, pensant enfin voir bientôt le jour où le système protectionniste actuellement en vigueur dans le pays, sera aboli.

Ils se trompent eux-mêmes et ils trompent ceux qui ajoutent foi à leurs paroles.

Nous appuyons cette assertion de l'opinion même d'un franc libéral qui s'exprime clairement dans une correspondance d'abord parue dans l'Etendard et que nous reproduisons intégralement ci-dessous, en la désignant tout spécialement à l'attention de nos lecteurs.

ALLONS, SOYONS FRANCS !! M. le Directeur,

Dans ma bonne foi, je m'étais bercé de l'espérance que ma lettre de 22 janvier dernier, publiée quelques jours après sur votre feuille du 28, aurait l'effet d'arrêter l'Electeur et de le porter à changer sa tactique préjudiciable aux deux nuances du parti national. Mais non, voilà que le 1er février courant, il renouvelle son appréciation de l'élection de Joliette dans les termes qui suivent :

"Ce que nous avons dit au lendemain de la victoire de M. Neveu à Joliette, nous pouvons le répéter après la victoire de M. Colter à Haldimand. ...

"Le peuple est évidemment en masse favorable à la réciprocité du commerce avec les Etats-Unis. ..."

Je nie une deuxième fois que telle soit la signification de l'élection de Joliette. M. Neveu, je le répète, doit sa belle victoire au fait qu'il a constamment, pendant la lutte, proclamé son indépendance, son attachement au parti national et son opposition au gouvernement orangiste d'Ottawa.

Je mets au défi l'Electeur de citer une seule parole de M. Neveu, qui puisse s'interpréter comme une déclaration qu'il s'engageait à soutenir la réciprocité illimitée. Mais dira peut-être l'Electeur, l'honorable M. Laurier en a parlé. Oui, répondrai-je, mais quand ? N'est-ce pas à la fin de l'élection, deux ou trois jours avant la votation, c'est-à-dire lorsque les partis étaient formés d'après la discussion qui avait eu lieu jusque-là ? Puis, est-il un homme veridique qui voudrait nier que l'enthousiasme qui précéda la discussion aux précédentes

assemblées, ait complètement fait défaut lorsque M. Laurier a plaidé la cause de la réciprocité ? S'il en est ainsi, n'est-ce pas tromper le public que de conclure au triomphe de la réciprocité ?

Comme la grande majorité des électeurs de nos comtés ruraux, je ne suis pas compétent à discuter ces grandes questions, mais je dois reconnaître franchement que la protection fait du bien, tout en ajoutant qu'il me paraît évident qu'elle n'est pas aussi avantageuse aujourd'hui qu'elle l'a été par le passé. Reste à savoir quel est le remède : Est-ce la réciprocité illimitée entre un peuple de cinq millions et un autre de soixante ? Ou est-ce une modification de la protection en faisant quelques changements au tarif ? Je ne me reconnais pas assez compétent pour le décider. Je n'ai aucun doute que la grande majorité des électeurs de Joliette sont dans le même cas.

Cependant, si j'avais à me prononcer, je dirais : Ayons la réciprocité limitée aussitôt que nos voisins consentiront à la renouveler. En attendant, souffrons patiemment le mal que nous ne pouvons pas empêcher, laissant à nos hommes publics à trouver les moyens de diminuer le mal autant qu'il est possible, sans recourir à la liberté illimitée du commerce avec eux, liberté que je considère comme tout à fait préjudiciable au bien du pays.

C'est assez vous dire que si M. Neveu se fût carrément prononcé pour une réciprocité illimitée, je me serais vu obligé de voter contre lui, et je n'eusse pas été le seul.

Je demeure, etc., UN ELECTEUR, Joliette, 5 fév. 1889.

Echos de l'élection Neveu (communiqué)

De son nom de baptême un certain Seraphin que nous désignons par la lettre X ; boucher de la paroisse de St-Côme, et habile homme s'il en fut, a pris part à une partie très active à l'élection de M. Neveu, Hilaire s'il vous plaît.

Anxieux, comme partisan politique acharné, de connaître si son candidat très candide devait être ou non battu, il résolut de faire et fit de fait le tour du comté afin de s'assurer par lui-même, et ravi à l'avenir son secret !

Les apparences partent le mirent au comble de ses vœux. Bref après sa tournée d'inspection il avait juré, la main dans le feu, qu'Hilaire triompherait.

Mais l'égoïste, le cruel, ce n'est que le 16 janvier au soir, après le rapport connu de la votation, qu'il consentit à faire part à ses amis du résultat heureux de ses démarches.

Nous est avis qu'il n'aurait dû les laisser passer par toutes les traverses d'un libéral-national doit nécessairement éprouver quand il s'agit pour lui, de savoir à quelle décision s'arrêtera le peuple en matière de gouverne publique.

Nous espérons qu'à la prochaine occasion on s'empresera de consulter l'infaillible oracle du jour.

Note de la rédaction : Si le comté est disgracié dans la personne de son nouveau représentant à la chambre des communes, St-Côme est bien favorisé.

Echos du Palais

La Cour de Circuit est actuellement en session sous la présidence de son honneur le juge Gill.

Les causes suivantes ont été soumises et jugées devant ce terme.

Dame Elodie Bélisle vs Ludger Bélisle.

Exception à la forme renvoyée avec dépens contre le défendeur. M. McConville & Renaud pour la demanderesse et Mrs. Dugas & Marsolais pour le défendeur.

Chs. Lachapelle vs N. Migné. Action renvoyée chaque partie payant ses frais. Mrs. McConville & Renaud pour le demandeur. G. A. Champagne Ecr. pour le défendeur. Jos Lapiere vs La Corp de St-Thomas.

Action renvoyée avec dépens. Ms. Dugas & Marsolais pour le demandeur. J. M. Tellier Ecr. pour le défendeur.

"The Singer Company" vs A. Fréchette. Mrs. Dugas & Marsolais pour la demanderesse. J. Martel Ecr. pour le défendeur. Action maintenue avec dépens.

Octave Mandeville vs Alexis Trudeau. Jugement pour \$15.00 et les frais. Mrs. McConville & Renaud pour le demandeur. J. Martel Ecr. pour le défendeur.

La Fondrie de Joliette vs Louis Perreault et Fabien Beaudoin Tiersaisie. Jugement contre le Tiersaisi. McConville & Renaud pour la demanderesse.

F. X. St George vs Alex. Glenny. Jugement pour 15 00 et les frais. J. Martel Ecr. pour le demandeur. Mrs. Dugas & Marsolais pour le défendeur.

F. X. Laliberté vs L. S. Libby. Saïsie Gagerie maintenue. J. M. Tellier Ecr. pour le demandeur. L. N. Ducoudré vs A. E. Déry.

Action renvoyée sans frais. J. M. Tellier pour le demandeur, Mrs. McConville et Renaud pour le défendeur.

Louis Pelland vs Geoffroy. Action maintenue. J. M. Tellier Ecr., avocat du demandeur, C. A. Cornueller Ecr pour le défendeur.

George Latour vs La Cie à Bois de Joliette. Jugement pour \$10.00 et les frais. Mrs. Dugas & Marsolais pour le demandeur et Mrs. McConville & Renaud pour la défenderesse.

P. Manahan vs John Lindsay. Action renvoyée avec dépens. Mrs. Dugas & Marsolais pour le demandeur, Mrs. McConville & Renaud pour le défendeur.

McCarthy vs Ratef. Action renvoyée avec dépens. Demande Incidente du défendeur renvoyée sans frais. J. Martel Ecr. pour le demandeur, J. M. Tellier Ecr. pour le défendeur.

D. Beausoleil vs L. S. Libby. Jugement pour \$45.00. Mrs. McConville & Renaud pour le demandeur M. Crépeau Es qual vs M. Skelly jugement pour 75.00 Mrs. Dugas & Marsolais pour le demandeur, Mrs. McConville & Renaud pour le défendeur.

A. Lajeunesse vs N. Goulet Parties mises hors de Cour, Mrs. McConville & Renaud pour le demandeur, J. Martel Ecr. pour le défendeur.

M. Crépeau Es-qual vs G. Lafortune. Jugement pour \$150.00. Mrs. Dugas & Marsolais pour le demandeur. Mrs. McConville & Renaud pour le défendeur.

L. A. Lavallée vs Dubeau et St-Jean. Rapport de distribution ordonnée, le demandeur devant être colloqué au montant de \$15.00.

Mélina Doucet vs Rivest Mrs. Dugas & Marsolais pour la demanderesse. Mrs. McConville & Renaud pour le défendeur, action renvoyée avec dépens.

Mélina Doucet vs Révérend Messire Lachapelle. Action renvoyée avec dépens. Mrs. Dugas & Marsolais pour la demanderesse. Mrs. McConville & Renaud pour le défendeur.

Jos. Lapiere vs Tréfilé Lapiere. Action pour \$75.00 de dommages jugement pour \$2.50. Mrs. Dugas & Marsolais pour le demandeur, Mrs. McConville & Renaud pour le défendeur. Cause non jugée.

Omer Perreault vs J. B. Laurion. Mrs. McConville & Renaud pour le demandeur, J. Martel Ecr. pour le défendeur.

Renaud vs Laprade, Jugement pour le demandeur Mrs. McConville & Renaud pour le demandeur.

DECAPITATION

Le député du comté de Dorchester P. Pelletier est par le temps qui court, en passe de devenir exceptionnellement célèbre.

Il vient de présenter un projet de loi enlevant aux employés fédéraux leur droit de vote.

C'est une grave atteinte à la liberté et aux prérogatives individuelles. Ce fameux P. Pelletier rêve que le plus beau de ses titres à l'admiration de la postérité sera d'avoir molesté une des classes d'hommes considérés jusqu'ici comme les plus éclairés et les plus conséquents à se mêler d'affaires publiques dans la société.

Mais ces hommes ont l'inqualifiable tort, aux yeux de nos législateurs nationaux, de ne pas adhérer aux préceptes de leur nouveau Coran politique.

On va faire rayer leur nom sur la liste électorale.

Fameux coup de plume que celui-là qui défranchisera environ douze mille personnes, bien qualifiées à participer au choix du gouverneur de leur pays.

Pour arriver à cette fin, on proclame bien haut que le temps est arrivé d'assurer la suprématie au vote des électeurs intelligents et indépendants.

Et sous le couvert de ces intentions l'on commence par enlever à toute une immense catégorie d'individus, l'exercice du plus grand privilège dont puisse être fier tout homme qui s'intéresse au sort, à l'avenir, à la prospérité du peuple au milieu duquel il est né ou aime vivre.

Le remède est pire que le mal et ceux qui en désirent l'application, si le bandeau de l'aveuglement ne leur couvre pas les yeux, savent bien à quel s'en tenir sur son mérite.

Mais qu'importe pour eux un outrage de plus ou de moins aux lois de la justice, quand l'intérêt de caste exige une chose.

Vogue la galère disent-ils, et après nous, le déluge. C'est leur devise.

Une mauvaise mesure

L'honorable M. Gilman a introduit au Conseil Législatif une mesure pour permettre à toute partie d'être témoin compétent dans sa propre cause.

Cette mesure nous paraît mauvaise, et produirait de fâcheux effets. Elle serait une grande tentation pour le poursuivant, la cupidité étoufferait souvent la voix de la conscience.

Un correspondant d'un journal montréalais qui signe Avocat, favoriserait l'adoption de ce projet de loi. Au cours de ses remarques, il répond à l'objection que nous faisons plus haut en disant que le droit d'interroger une partie comme témoin existe déjà, et que la tentation ne peut pas être plus forte sous la disposition nouvelle qu'elle l'est avec l'ancienne.

Cet argument est vicieux, les deux cas ne sont pas du tout semblables ni analogues, dans le premier cas, c'est la partie adverse que l'on interroge pour en obtenir au moins un lambeau de la vérité ; dans le second cas, c'est la partie elle-même qui s'offre, volontairement, pour faire sa propre preuve ; dans le premier cas, le serment est déféré, comme dernière, comme unique ressource ; dans le second cas, le serment serait offert et prêté avec tous les avantages possibles pour la partie témoin ; enfin en pratique c'est une chose assez peu fréquente que de prendre le serment de la partie adverse, comme ce serait un fait étonnant, inouï, de voir un plaideur ne pas se faire son propre témoin.

Cette loi encouragerait le parjure, au moins une foule de serments indiscrets ou exagérés.

AU FIL DE LA PLUME.

L'honorable M. McShane flétri par les tribunaux qui lui ont enlevé ses droits civils en le privant, pendant sept années consécutives, de la jouissance de ses prérogatives comme citoyen ou plutôt comme sujet de Sa Majesté, a réussi à obtenir un bref d'appel du jugement qui l'a déqualifié pour cause de corruption personnelle.

Il s'en suit que notre Ministère multicolore dans la présente session, a l'avantage de réunir autour de lui toutes ses célébrités.

En effet M. McShane, James dit l'honorable, a pris depuis quelques jours son siège, en un coin de la salle de délibérations au parlement.

L'ancien ministre, parait-il vu les malheurs qui ont fondu sur lui à ses débuts dans l'arène parlementaire, est très flatté de l'honneur de figurer parmi les simples députés.

M. Nantel pérorant en chambre sur une des clauses d'un projet de loi relatif au Nord-Central, a failli se faire embêter par l'honorable M. Mercier qui, à brûle pourpoint, lui décocha en l'interrompant un beau milieu de son discours, ce bon mot à l'anglaise. Adieu ! (How do you do ?)

On en rie encore.

\$3,000 de récompense pour la capture du fameux Morrison de Megantic. Décidément ce meurtrier fait faire bien du mauvais sang au Procureur-Général, l'honorable M. Turcotte.

L'honorable M. Langelier d'après la Vérité pourrait bien ne pas être indigne de faire un national, mais un membre du Conseil de l'instruction publique, hola ! ça ne se peut pas ça ne se peut pas. On doit protester. Et la Vérité n'y manque pas.

Nos bons nationaux ont reçu ces jours derniers une bonne douche d'eau froide sur la tête en pleine chambre.

Le libéralisme du bon vieux temps où les paillettes des pleurnicheurs politiques n'auraient en aucun effet sur la masse, a de nouveau relevé la tête fièrement et d'une manière alarmante pour nos patriotes conservateurs subitob nationalisés, pas pour la plus grande gloire du pays.

L'hon. M. Gagnon n'y a pas été par quatre chemins pour lui apprendre qu'ancien libéral, libéral il a'ait toujours été et libéral il était encore.

C'est pas d'ailleurs le premier soufflet de cette sorte qu'ils reçoivent.

Ils sont plus patients que ce moi-ne qui, frappé une première fois soutint sans sourciller la deuxième attaque de son agresseur mais prévint la troisième d'un maître coup de poing dont celui-ci vit trente six chandelles, en lui rappelant cette parole de l'Évangile qui dit : "Si on vous soufflète présentez l'autre joue" mais rien de plus.

Pendant qu'Albani la charmeuse, la Dive Albani, fait l'orgueil de notre race déjà riche en gloires nationales, une nouvelle étoile qui vient de poindre à l'horizon, brille d'un éclat tout particulier dans un ciel plus souvent chargé de nuages que serain.

Ce nouvel astre est cependant

connu sous une dénomination vulgaire ; il s'appelle M. Pelletier, membre de la législature de Québec, national à tous crins.

Depuis longtemps cherchant à se signaler par un coup d'éclat, Eureka ! il a cru trouver ce qu'il lui fallait : Un tout petit bijou de bill à l'effet de couper d'un seul coup à l'hypocrisie de la corruption, fédérale bien entendu, ses sept têtes.

Ses confrères en nationalisme battent des mains à pareille trouvaille.

Pauvres employés fédéraux c'en sera bientôt fait de vous comme électeurs.

Le Montcalm journal publié dans les intérêts du comté de ce nom, a cessé de faire sa quote part dans la discussion des affaires publiques et la direction de l'opinion.

Dans le cours de sa publication, il a trop bien rempli la mission à laquelle il s'était voué pour que sa disparition puisse passer inaperçue.

Organé d'un des plus riches et favorisés comtés de la province, il est regrettable qu'il est si tôt dit adieu à ses lecteurs.

Dans une société bien pensante on tient à ses institutions et nous sommes d'avis qu'un journal doit, par les services qu'il ait appelés à rendre être considéré comme une très utile institution.

A bon entendeur, Salut.

UNE FABLE

Le boeuf qu'on veut élire roi (Par Abel Fabre)

Un boeuf puissant, l'honneur de son comté, Revait un soir penché sur le sillon. Un regard portant un message, Humblement se présente auprès du perronage

Et lui dit "Nos seigneurs les loups, Les tigres, les lioux, les buffes, enfin tous, Les de l'état démocratique, Veulent têter du monarchique, Et leur choix s'arrête sur vous, Maître, vous méritiez cette faveur insigne : On donne le sceptre au plus digne. Le boeuf leva la tête et répondit gravement : "Ce métier-là repugne à mon tempérament."

Néanmoins comme d'ordinaire, Pour m'éviter de longs regrets, — J'agis avec lenteur dans les graves problèmes. — Je voudrais un instant ruminer cette affaire, — "Seigneur, dit le Renard, pourquoi s'en faire."

La couronne est légère à qui sait la porter, Les animaux en cour plénières Vous ont tous reconnu du sens, du jugement, Du zèle, des vertus, des qualités sans bornes. Et de l'esprit jusqu'au bout des cornes. L'animal se rend à ses vœux. Au sein de la forêt les voilà tous d'un. Des carnassiers accourt la foule impatient.

Magister regarda les présents, Le nouveau roi des bois se trouble et se tourmente ; On l'entoure, on le presse, on lui fait compliment Sur son embonpoint de géant. On lui donne les noms de mozarque et de sire, Les compliments finis, le carnage commença.

Jeunes et vieux chacun s'élança Sur le pauvre animal qui s'écria abattu : "Maudite ambition, c'est toi qui m'as perdu."

LES ESTIMATIONS

(Du Monde)

Les estimations des dépenses pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1890 ont été déposées sur le bureau de la chambre des communes. Elles sont comme suit :

A compte du fonds Consolidé \$35,410,280.08. Elles étaient de \$36,739,257.94, en 1888-89, soit une différence en moins sur l'année dernière de \$1,328,977.

Les dépenses à même le capital pour 1889-90 soit différence en moins sur l'année dernière de \$1,328,977.

Les dépenses à même le capital pour 1889-90 sont estimées à \$9,225,607.02, dont \$2,417,227.02 sont autorisées par statut et par conséquent incontrôlables.

Dans les dépenses à même le capital il y a sur l'an dernier une augmentation de \$455,630, due aux travaux du canal Ste-Marie, et à l'agrandissement d'autres canaux du St-Laurent.

En résumé, la dépense totale, pour l'année 1889-90, est estimée à \$44,635,887.10.

Si les prévisions du ministre des finances sont correctes, il y aura sur les opérations ordinaires de l'année une diminution de dépenses de \$873,246, sur celles de l'année 1888-89.

UNE REDUCTION EN PERSPECTIVE

M. O. Thériou, député du comté de Montcalm, à la séance du 11 courant, au parlement fédéral, a demandé si le gouvernement avait l'intention de réduire les droits actuellement perçus sur le port des lettres, à deux centins comme aux États-Unis, en émettant l'opinion que cette réforme serait très opportune.

La réponse du ministre des

Postes sans être négative a été que l'assemblée législative ne serait pas saisie de cette question immédiatement, ce qui veut dire que ce n'est qu'une affaire remise à plus tard.

A propos de nomination

L'honorable M. Laurier, jeudi dernier, protestant en chambre contre l'entrée de M. Dewdney dans le cabinet fédéral comme ministre de l'intérieur, l'accusa d'avoir, par haine ou impéritie, causé une guerre dont les conséquences désastreuses sont inappréciables.

Rien de plus vrai quant aux conséquences s'il n'est pas irréfutable que M. Dewdney a été la cause d'une rébellion qui a ensanglanté les prairies du Nord-Ouest.

Si la paix qui régnait dans toutes les parties de la confédération n'avait pas été troublée par des agitateurs plus entreprenants et audacieux que prudents et bien intentionnés ; Si la guerre civile n'avait éclaté dans un coin du pays qu'elle couvrit pendant quelques mois d'un voile de deuil ; si la catastrophe imprévue de 1885 n'eût ajoutée à notre histoire une nouvelle page sanglante, et préparé les voies aux exploités de préjugés si faciles à soulever dans un moment d'effervescence populaire, jamais peut-être nous n'aurions eu à passer sous les fourches caudines d'un gouvernement aveugle comme celui qui nous est infligé par le temps qui court.

A ce point de vue on peut dire avec l'honorable chef de l'opposition, à Ottawa, que les conséquences du dernier crime de haute trahison expié par Riel sur l'échafaud ont été véritablement bien déplorable pour la province de Québec.

Sir John dans sa jeunesse

Le Citizen, d'Ottawa, à l'occasion du dernier anniversaire de la naissance de sir John Macdonald, rapporte une intéressante conversation avec un contemporain du premier ministre du Canada. On y trouve des incidents de la jeunesse de Sir John, qui méritent d'être lus :

Pourquoi tous ces drapeaux qui flottent au vent ? demandait l'autre jour à un reporter un vieillard à la mine éveillée. — Est-ce que vous ne savez pas ? C'est l'anniversaire de la naissance de Sir John. Il prend aujourd'hui sa soixante-quinzième année.

Soixante-quinze ans, murmura le vieux monsieur. Eh bien, il ne les parait pas, et il me semble le voir encore, comme si c'était hier, jeune étudiant en droit à Kingston.

Quant cela ? demanda le reporter. C'était en l'an 1853, avant l'union du Haut et du Bas Canada. J'avais fait cette année un voyage d'affaires à Kingston, et un jour que je me promenais avec une dame sur la rue Princesse, nous nous croismes avec un jeune homme, à taille élevée, malgré les cheveux flottant au vent. Son air intelligent et sa démarche en général attirèrent mon attention et je demandai à ma compagne qui il était. Elle répondit que c'était le jeune M. Macdonald, un étudiant en droit d'un grand avenir.

J'étais loin de penser à cette époque que le jeune homme sans prétention que je venais d'apercevoir était destiné à jouer un rôle si important dans l'histoire du pays, que sa situation en situation il monterait jusqu'au poste le plus élevé et que je servais un jour sous lui dans le service public, et c'est pourtant ce qui est arrivé.

L'année suivante, M. Macdonald entra dans le bureau et peu de temps après il se distinguait par son habile défense de Von Shultzke, le rebelle. C'était, peut-être, le point de départ de sa vie remplie.

Celui qui parlait ainsi était M. Francis Hunter, autrefois riche marchand de gros, de Québec, aux beaux jours de "l'ancienne Capitale," et plus tard, employé pendant de longues années au ministère des Travaux Publics à Ottawa. Mis à la retraite il y a quelques années, M. Hunter a continué de résider dans la Capitale et, bien qu'il soit dans sa 83e année, on peut le voir tous les jours de la semaine faisant un bon pas de plusieurs milles. Sa force intellectuelle est égale à sa vigueur physique, s'il faut en juger par l'exactitude avec laquelle sa mémoire lui retrace les événements du passé, qui embrassent tout ce qui s'est passé d'important au Canada depuis 70 ans.

Alors, il avait pour compagnons, d'études des hommes tels que Andrew Stuart, Jean François Duval, Henry Black, Thomas Cushing Alwin, Barthélemy Conrad Auguste Gagné, Édouard Van Cortlandt et une foule d'autres hommes distingués, morts aujourd'hui. Combien d'anecdotes piquantes du bon vieux temps M. Hunter aime à tirer de son impuisable fonds de souvenirs ? Il consentait à les écrire, elles embrasseraient des volumes, et elles seraient tout autant d'intérêt, nous n'en doutons pas pour tous les Canadiens, que les mémoires de Philippe Aubert de Gaspé.

Lance dans les airs

Mercredi dernier, un citoyen de St-François-Xavier de Brompton, le nom de Thomas Addison, traversait la voie du chemin de fer du Grand Tronc, près de la station, conduisant une voiture attelée de deux chevaux et chargée de bois de corde ; l'express du midi arriva tout à coup et frappa l'attelage, cassant deux jambes à un des chevaux et lançant l'autre à une distance de plusieurs pieds. Ce dernier ne reçut aucune blessure grave. Addison lui-même fut lancé au loin mais il se releva à peu près intact.

Naufrage, — 10 pertes de vie

Londres, 8.—La barque Theodora Behrend s'est perdue à Texel. 10 personnes se sont noyées et comprise le capitaine et sa famille.

Echos de la Ville

ET DES ENVIRONS.

Reparations. — L'Institut va probablement faire des travaux de réparation à sa bâtisse pour un assez fort montant.

Judiciaire. — L'ouverture du terme de la Cour de Circuit pour le mois courant a eu lieu mardi, le 12, au palais de justice de ce District, sous la présidence de son Honneur le Juge Gill.

Indisposé. — M. Gilbert Lafortune marchand et membre du Conseil municipal est depuis le commencement de la semaine retenu chez lui pour cause de maladie.

St Paul. — Nous apprenons que M. Pierre Marolais, cultivateur de la paroisse de St Paul et père de M. Nicaise Marolais, Grand couteiller pour ce district, est décédé lundi.

M. J. Marsolais un autre de ses fils autrefois boulanger de cette ville et actuellement à Cobos E. U. est venu de cet endroit pour la cérémonie des funérailles.

M. Jean Baptiste Bazinet cultivateur de St-Paul est décédé samedi matin.

Au pays. — M. J. Morin, menuisier, depuis seize ans établi à Fairhaven, dans les Etats-Unis, actuellement en promenade chez ses parents à St Paul, sa paroisse natale, doit repartir demain pour retourner dans sa famille.

Samedi dernier nous avons eu l'honneur de sa visite à nos bureaux et le plaisir d'apprendre de lui des nouvelles de plusieurs de nos anciens concitoyens aujourd'hui passés chez nos voisins.

Mine. — Nous apprenons que la Compagnie Minière du District de Joliette, va recommencer ses travaux d'exploration à la fin du mois courant ou au commencement du mois prochain au plus tard. Nos souhaits de succès.

St Alphonse. — Les deux conseillers sortant de charge, dans le conseil municipal de la paroisse de St. Alphonse de Rodriguez, MM. Macdonald, et M. Trudeau ont été réélus aux dernières élections.

A la séance du 4 Février M. Mizael Trudeau a été par acclamation élu maire en remplacement de M. U. Cassidy et M. Jean Louis Martel secrétaire-trésorier, continué dans sa charge.

Nominations. — Les messieurs dont les noms suivent ont été chacun sur révoquant de la commission du 14 juillet 1881 été créés commissaires pour la décision sommaire des petites causes : MM. Onezime Gervais, Elouard Lessard, Alexis Girault, Louis Marcell, Jérôme Bourret, Alexis Ayot, Alfred Archambault et Maxime Ducharme. Félicitations aux titulaires.

Décédée. — Mardi matin, la dame de M. Pierre Page, menuisier, s'est éteinte dans le seigneur. La défunte, nouvelle victime de la consommation, pendant le cours de sa longue maladie a été un sujet d'édification, par sa résignation et sa piété. Elle était âgée d'environ 50 à 51 ans et laisse pour déplorer sa perte un époux et quatre enfants inconsolables. La cérémonie des funérailles a eu lieu ce matin au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Anniversaire. — M. Bruno Panetton et sa Dame ont été jeudi dernier, l'objet d'une magnifique manifestation de sympathie de la part de leurs nombreux amis, à l'occasion de l'anniversaire de leur vingt-cinquième année de mariage. Un superbe cadeau leur a été présenté comme souvenir de ce jour mémorable dans leur existence ainsi qu'une adresse remplie de souhaits, de vœux et de beaux sentiments.

Rapidement. — Le cheval de M. Maxime Dubeau, marchand de St-Côme, a franchi la distance qui sépare cet endroit de Joliette, c'est-à-dire 11 bonnes lieues, dans l'espace de 2 heures et 40 minutes le 16 du mois dernier. Il est incontestable que bien peu de chevaux sont capables de l'égalier en vitesse. M. Dubeau paraît-il a refusé \$200.00 pour cette excellente bête.

Démonstration. — M. Alfred Lesage élu maire de la paroisse de St-Jacques de l'Archigan en remplacement de M. Aristide Cloutier sorti de charge aux dernières élections municipales, a le 22 de janvier dernier, été joyeusement fêté par ses nombreux amis qui lui ont présenté une adresse pour le féliciter de son élévation à la mairie.

M. Aristide Cloutier, son prédécesseur à ce poste et qui était alors présent, eut à constater que les services signalés qu'il avait rendus à la municipalité pendant tout le temps qu'il veilla à ses destinées comme président de son conseil,

n'avaient pas été oubliés. A chacun des deux héros de la soirée on sut faire la juste part de félicitations dues à leurs mérites respectifs.

St Chs Borromée. — Un des plus vieux résidents de la paroisse de St Charles Borromée, M. Joseph Bruneau, dont nous avons annoncé le décès sur notre dernier numéro, dans le cours de ses 82 ans d'existence, s'est marié deux fois : premièrement avec d'elle Flavie Trudelle et secondement avec d'elle Agathe Mailhot qui lui survit.

La durée de son veuvage a été de deux ans, celle de son premier mariage de 30 ans, et celle de son second mariage de 26 ans. Cultivateur pratique et bon travailleur, à force d'application aux devoirs de son état et d'économie, il est parvenu à se créer une position aussi honorable qu'enviable au point de vue de l'aisance.

Comme chrétien il est toujours signalé par sa conduite franche, exempte de tout reproche et sa piété exemplaire.

On peut dire à son éloge, sur sa tombe qu'il fut un modèle en tout, dans le milieu où il a vécu. Honneur à sa mémoire et repos à ses cendres.

Une rumeur. — On rapporte qu'un pauvre malheureux du nom d'Aimé Bétié, bien connu dans le comté de Joliette, serait mort gelé sur le chemin public, ces jours derniers, des suites d'une plaisanterie atroce dont les auteurs si la chose était vraie, auraient à répondre en Cour Criminelle et l'instruction de cette cause ne serait point une des moins retentissantes qu'on ait eu à enregistrer jusqu'ici dans nos annales judiciaires.

Pawn-Shop. — Nous aurons bientôt sur la place du marché une maison d'affaires, nouveau genre en cette ville. Un prêteur sur gage, de Montréal, doit venir comme tel s'installer ici au printemps dans le magasin de M. J. Ouyette confiseur, précédemment occupé par M. Chs Laporte orfèvre.

Echos du Jour

Nous avons reçu une copie du numéro du Star pour le Carnaval. C'est un superbe numéro, un grand souvenir à envoyer aux amis éloignés et un bel ouvrage à vendre dans les librairies comme un memento de l'hiver le plus extraordinaire dans l'histoire du Canada.

Nous ne pouvons entreprendre sa description, vu qu'il est trop rempli. Un ordre a été reçu de Londres, Angleterre pour \$5,000 exemplaires tandis qu'il a été créé à Toronto et New-York une véritable sensation. La dernière édition est presque épuisée. Les éditeurs en envoient un exemplaire à toute adresse pour la modique somme de 35 cents.

Nous saluons avec plaisir l'apparition de la Vie Illustrée, publiée à Montréal par la Société de Publication Illustrée, avec M. W. A. Grenier comme gérant.

Cette nouvelle feuille qui s'occupe surtout de littérature et de science, s'est assurée la collection de quelques uns des meilleurs écrivains canadiens et comble une lacune dans la presse canadienne.

Toute porte à croire qu'un beau succès attend les fondateurs de la nouvelle feuille.

L'hon M. Provost a présenté un bill au Conseil législatif pour abolir le double mandat.

La législature de la Nouvelle-Ecosse est convoquée pour le lundi, 21 février.

Un nouveau journal hebdomadaire, qui porte un véritable nom de guerre, Le Combat, vient de voir le jour à Chicago.

Nous regrettons d'apprendre que l'hon Dr. Ross, est gravement malade et a dû retourner chez lui à Ste Anne de la Pêrade.

Le paquebot espagnol REMUS a sombré au large de l'île de Bihiron, l'une des Philippines. On croit que tous les passagers ont péri.

Le gouverneur du Japon vient d'entamer des négociations avec le gouvernement canadien au sujet de la transmission des mandats-postes entre les deux pays.

On porte le chiffre des recettes des deux concerts que Mme Albani a donnés à Québec, à environ \$3 000.

Mgr Clat a été l'objet d'une démonstration touchante, lundi dernier chez les Sœurs Grises à Montréal à l'occasion du cinquante-septième anniversaire de sa naissance. La santé du vénéré prêtre s'améliore beaucoup, mais il est loin d'être parfaitement rétabli.

Au nombre des mesures notables qui ont pour objet d'améliorer la loi électorale, il en est une de M. David, dont l'article unique porte que s'il est déclaré, dans le rapport d'un tribunal chargé de connaître des pétitions d'élection, que quelque manœuvre frauduleuse a été pratiquée par un agent d'un candidat hors de la connaissance du candidat, l'élection ne peut être déclarée nulle que si le tribunal est d'opinion que les faits de corruption reprochés à ces agents ont été assez nombreux pour affecter le résultat de l'élection; mais dans ce cas les agents qui ont commis ces actes de corruption peuvent être condamnés à payer les frais de contestation de la pétition d'élection dans la proportion qui paraît juste au tribunal.

Nous avons déjà émis une opinion favorable au principe que consacre ce bill, et nous croyons qu'il est équitable.

Le Dr Cameron se propose de présenter la semaine prochaine, à la législature provinciale, un projet de loi pour amender la loi relative à l'instruction publique. Le gouvernement se propose de présenter une mesure ayant pour effet de donner le droit de vote aux fils de cultivateurs et aux fils d'artisans.

M. Rocheleau, député de Chambly, a causé quelque peu d'agitation à la chambre en apprenant à celle-ci qu'on l'avait trompé en lui communiquant un document tronqué et incomplet. L'un des ministres a promis de s'enquérir au département sur lequel retombait la responsabilité de cette faute.

Il est maintenant certain que Coquelin, le grand artiste du Théâtre Français, visitera Québec dans quelque temps. La date de son arrivée dans la capitale provinciale sera connue dans quelques jours.

LONG SOMMEIL. — Il y a en ce moment à Attica, New-York, une femme, Mme Emma Althouse, qui est endormie depuis trente jours sans qu'on ait pu la réveiller. Les docteurs ont mis à contribution toutes les ressources de l'art médical, mais sans succès, et finalement ils ont renoncé à tirer la dormeuse de son profond sommeil. On a essayé notamment, pour l'éveiller, d'une puissante batterie électrique, mais le seul effet qu'on en ait obtenu a été de faire ouvrir les yeux à la jeune femme. Elle n'a pas repris connaissance un seul instant, et n'était une légère coloration qui de temps à autre se produit sur ses joues et qui indique un état fébrile plus ou moins accentué, ou pourrait croire que Mme Althouse morte.

La reine Victoria a fait son testament en 1876. Depuis lors elle a ajouté trois codiciles à ce testament ; le premier, en 1876, le second, en 1884, après la mort du duc d'Albany, et le troisième, en 1888, après les fêtes du jubilé.

La reine possède au château de Windsor un service à dessert de Sèvres dont la valeur est estimée à 2 500 000 francs. Vingt-huit pièces de ce service ont été perdues ou volées sous le règne de Georges IV. M. Goode, pour un connaisseur émérite, est parvenu à racheter dix-neuf de ces pièces. Une personne qui possède une des assiettes manquantes a refusé de la céder à M. Goode, pour 12,500.

Une jeune femme nommée Mary Ann Albert, employée comme servante dans une maison de Toronto, a été victime d'un terrible accident samedi. Elle était allée soigner un cheval à l'écurie, et en mettant du foin dans la crèche, elle tomba dedans tête première, et ne put plus se retirer. La famille ne la voyant pas revenir alla à l'écurie et trouva le cadavre de la servante dans cette position.

Une femme du nom de Coney, demeurant à neuf milles d'Ottawa et dont le mari travaille dans les chantiers, est tombée malade ces jours derniers et sa résidence ou une de ses connaissances nommée McNulty et une jeune fille se chargèrent de lui donner des soins. Dans la soirée, Mme McNulty, munie d'une lanterne,

quitta la maison pour requérir l'assistance d'une belle-sœur de la malade qui demeura à une petite distance. Ne la voyant pas revenir, la jeune fille se mit à se rechercher et ne revint pas, non plus. Toutes deux se sont égarées en route et sont mortes de froid.

— La valeur actuelle de la propriété foncière à New-York est estimée à \$18,000,000,000. Dans certains quartiers de la ville, il faudrait plus qu'une fortune ordinaire pour payer la fosse d'un homme, étant donnée la possibilité d'y acheter le terrain voulu à son prix nominal.

Mme Albani

TORONTO 11.—Albani est arrivé ici samedi soir. Elle a reçu grand nombre de visiteurs, entre autres M. le grand vicar Laureat et le professeur Goldwin Smith. Dimanche, elle a assisté à la messe à l'église française catholique.

Il y a eu un grand nombre de cures vraiment merveilleuses opérées par le Remède de Dr. Sry, contre la dyspepsie et les affections qui en sont la suite.

STATISTIQUES

Dans le monde entier, il y a 3,064 langues et environ 1,000 religions. Le nombre des hommes égales à peu-près celui des femmes. La moyenne de la vie est de 33 ans. Un quart meurt avant 17 années. Sur 1,000 personnes, une seule arrive à cent ans, dit le Garden Argosy. Sur 200, six arrivent à 60 ans, et, sur cinq cents, deux à 80. Sur la terre, il y a environ un milliard d'habitants ; de ceux-ci, 93,033,083 meurent chaque année ; 91,842, chaque jour, 3,730 chaque heure et 60 chaque minute, et un chaque seconde. Les personnes mariées vivent plus longtemps que les célibataires, sur tout celles qui mènent une vie sobre et industrielle. Les femmes ont plus de chances de vivre avant 50 ans, que le sexe masculin, mais moins après. Le nombre des mariages est en proportion de 75 pour mille, et ceux-ci ont lieu le plus souvent dans les mois de juin et de décembre.

Les personnes nées, au printemps, ont généralement une meilleure constitution que les autres. Les hommes capables de faire le service de l'armée, sont évalués à un quart de la population.

ATTENTION.—Il n'y a pas de médicament dont le besoin se fasse tant sentir, et qui apporte un soulagement plus grand à l'humanité souffrante, que le Remède de Père Nuthieu, l'antidote de l'alcool.

Une aventure terrible

Deux hommes de Saint-Joseph, employés comme pelleteurs sur l'embranchement Saint-Charles ont été victimes d'un accident qui a failli leur coûter la vie.

Mardi dernier, la voie était encombrée par la neige et l'escouade de pelleteurs était à l'oeuvre. Tout-à-coup un convoi précédé d'une charrette arriva avec une allure assez rapide et tous les pelleteurs se jetèrent à côté de la voie.

Mais à cet endroit le passage est étroit par suite de la neige qui est accumulée chaque côté de la voie. Deux pelleteurs, Johnny Cameron et Thomas Brulotte, ne purent éviter les ailes de la charrette, qui les frappa en les attirant sous elle.

Les autres employés, témoins de cet accident, ne croyaient retrouver de leurs compagnons de travail que leurs cadavres meurtris et ensanglantés.

Aussitôt que le convoi fut passé, ils s'empresèrent autour d'eux. Cameron et Brulotte n'étaient pas morts, mais gravement blessés ; le premier avait au flanc une horrible blessure d'où le sang s'échappait en abondance. L'autre avait le bras fracturé et l'épaule très contusionnée.

Les blessés furent transportés à leur résidence respective et un médecin fut appelé au plus vite. Cameron a été relevé sans connaissance, et ce n'est que dans la soirée qu'il a recouvré ses sens.

Aux dernières nouvelles, il était dans un état très critique.

LES AMERS INDIGENES.—Les Amers indigènes excitent l'appétit, facilitent la digestion et régularisent les intestins. Ils se vendent partout à 25 cts le paquet.

Un instituteur

de trois années d'expérience, porteur d'un diplôme de l'École Mo léte de première classe en langue française ainsi qu'un diplôme d'École Mo léte en langue anglaise, gradué du "Bryant Ustraton Montreal Business College" et muni d'excellents certificats sous tous rapports, désire obtenir un emploi comme tel pour l'année scolaire commençant le 1er septembre courant, et accepterait de préférence un offre d'engagement dans une localité tenant le milieu entre les moyens et les grands centres.

Pour plus amples informations s'adresser à M. GASPARD NOBILIARO, Inst. Ste-Mélanie comté de Joliette, P. Q.

AVIS — Il y aura une assemblée des actionnaires de la Compagnie Minière du District de Joliette, au bureau du secrétaire trésorier à Joliette le 4 mars prochain, pour l'élection des officiers de la Compagnie. LOUIS FARLY Sec. Trésorier

AVIS PUBLIC

est par le présent donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie Manufacturière de Tabac Canadien de St-Jacques, aura lieu le 25 de février courant, 1889, à dix heures de l'avant-midi au Bureau de la dite Compagnie à St-Jacques, Comté de Montcalm. St-Jacques, 6 Février, 1889. Par ordre, J. A. MARTIN, gérant.

PROVINCES DE QUÉBEC, District de Joliette, Cour Supérieure, No 1826, Joseph Norbert Alfred McConville et Joseph Adolphe Renaud, tous deux Ecuiers, avocats de la ville et du district de Joliette, et pratiquant leur profession en société sous les noms et raison de McConville et Renaud, demandeurs, contre Madéric Brault, cultivateur, de St-Jean de Matha dans le dit District, défendeur. Il est ordonné au défendeur de comparaitre dans les deux mois. Ville de Joliette le 7 février 1889. DESROCHERS & DESILETS, P. C. S.



Chemin de Fer du Cap Breton

SOUMISSIONS POUR UN PONT AU "GRAND-NARROWS" C. B.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sousigné, et marquées sur l'endos "Soumissions pour un pont" seront reçues jusqu'à midi, jeudi, le 6 de Mars 1889.

Les plans et devis et toutes autres spécifications pourront être examinés au bureau de l'ingénieur en chef du gouvernement pour les chemins de fer, à Ottawa, où l'on pourra se procurer les blancs de soumissions, jeudi le 29 février courant ou après.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un dépôt égal à 5 pour cent du montant demandé. Ce dépôt doit consister en argent ou en un chèque accepté par le Ministre des chemins de fer à Canada, et il sera restitué au soumissionnaire qui néglicera ou refusera de remplir le contrat après en avoir été requis ou de compléter les travaux suivant le plan, les spécifications et le contrat.

Si la soumission n'est acceptée, le dépôt sera remis. Les soumissions doivent être faites sur des blancs imprimés donnés à cette fin.

Le département ne s'oblige à accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions.

A. A. BRADLEY, Secrétaire. Département des Chemins de Fer et Canaux Ottawa, 7 Février 1889.

AVERTISSEMENT UTILE.

JOS. NOLIN Ec. dentiste diplômé et très expérimenté, établi à Sorel, mérite en tout point le grand encouragement dont il est favorisé comme spécialiste. Sa méthode pour l'extraction est aussi expéditive qu'habile et peu douloureuse. Il exécute aussi pour le

PLOMBAGE ET LA POSE DES DENTS, avec une célérité prodigieuse et une sûreté de main peu commune.

M. JOSEPH NOLIN, VIENDRA SOUS PEU

Périodiquement à Joliette, se mettre à la disposition de ceux qui auront besoin de ses services ou

de Consultations.

Ses visites seront à dates fixes d'avance.

Sur la question des honoraires aucun praticien n'est

PLUS LIBERAL.

A Vendre ou à Louer.

La magnifique propriété en pierre avec les dépendances y attenant, appartenant à Dame Veuve J. Renaud et située en face du Collège Joliette.

Les conditions de la vente sont faciles et un délai raisonnable pourra être obtenu.

S'adresser à Joliette, à DAME VEUVE J. RENAUD

ELZEAR GEOFFROY HOTELIER.

Le public voyageur, trouvera toujours au passant à

St-Felix de Valois

tout ce dont il aura besoin sous le toit hospitalier de

M. ELZEAR GEOFFROY,

Une bonne table pour se reconforter, de bonnes liqueurs à déguster, un bon lit pour se reposer. Cet établissement les plus confortables dans le genre est situé à quelques pas seulement de la gare du Pacifique. Une écurie à plusieurs places est constamment ouverte avec une bonne remise pour les voitures.

Maison à Louer. Dans le bloc appartenant à M. Roddeau, Rue Notre-Dame, vis-à-vis le marché porte voisine du magasin occupé par M. J. B. A. Richard, Conditions faciles. S'adresser à G. G. HECTOR BEAUDOIN, Notaire à Joliette

Kelly & Frere

Manufacturiers et marchands

EN GROS

de Pin Jaune, Pin Blanc et Pin Rouge, Epinette, Bois Blanc et Bois Frané; Tringles, Cadres, Lattes, Bardeaux et bois préparé de toutes sortes.

JOLIETTE P. Q.

Jules Lafleche

VOITURIER.

Pres du Pont des Chars.

Voitures de toutes sortes réparées et vendues.—Chevaux ferrés à bon marché.

M. LAFLECHE

Achètera le Pin, le Bois Blanc, le Frêne, le Merisier.

UNE VISITE EST SOLICITEE.

JULES LAFLECHE, JOLIETTE.

L. Z. MAGNAN

Manufacturier de Biscuits de JOLIETTE

M. MAGNAN se fait un devoir de remercier ses amis et le public en général de l'encouragement qu'on a bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour.

M. MAGNAN s'efforcera comme par le passé de donner pleine et entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Toujours en mains un assortiment complet de biscuits de toutes sortes, qu'il vendra aux marchands à des prix défiant toute compétition.

M. MAGNAN prendra aussi des contrats pour fournir aux marchands n'importe quelle quantité de tabac manufacturé de la Manufacture de Joliette, ainsi que du abac en feuilles.

Ainsi Messieurs, les marchands de la campagne pourront s'adresser à lui en toute confiance.

L. Z. MAGNAN

JOLIETTE P. Q.

Rouleaux semant la graine de mil.

Messieurs les cultivateurs,

Nous avons l'honneur de vous annoncer que nous avons inventé des rouleaux sur un nouveau système, avec siège à ressorts, plateforme entouree par les poches, et gratioir à lever pour débarrasser le rouleau. Le rouleau est en deux bouts, afin d'être facile à retourner. Quand on le desire on adapte à ce rouleau, une boîte pour semer la graine de mil, et une petite herse légère pour la herser. Le tout à un prix raisonnable.

On manufacture aussi des machines pour scier le bois de chauffage avec sciure ronde, et fonctionnant avec force vapeur.

On continue aussi à manufacturer nos machines à ardre, comme par le passé.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Venez nous rendre une visite, nos instruments sont de première classe, et on garanti de vous donner satisfaction.

Vos Serviteurs,

S. VESSOT,

MANUFACTURIER

Joliette . . . P. Q.

NOTRE TABAC

MYRTLE

DE CETTE ANNEE

HACHE ET BN PALETTE

EST MEILLEUR

Que par le PASSF

CHAQUE PALETTE OU PAQUET POR LES LETTRES

T & B

EN BRONZE

